

Le syndicalisme enseignant français et la grève: normes et normalisation d'une pratique (1948–1959)

Laurent Frajerman*

(Received; final version received)

French teachers have the reputation of being very strike-prone and usually compose the largest part of striking civil servants. This conflictual configuration is combined with a relatively high degree of union membership. If in an earlier period teacher unions had been quite timid in engaging in work interruptions, the attitudes towards strikes changed radically in the 1940s and 1950s. Since then, the powerful “Fédération de l'Éducation Nationale” (FEN), a federation of the major unions of all subgroups of the teaching profession, has taken up the habit of organising 24-hour or 48-hour strikes on an almost yearly basis. This article analyses the construction of these practices, and the conditions and modalities of this passage to a regulated and normalised strike among French teachers. This construction was not brought about without difficulties or polemics. Strike practices thus became an indicator of internal divisions, mirroring the officially recognised ideological tendencies within the FEN. Four strike types emerged in this context: limited work interruptions, global civil service strikes, exam strikes and finally political strikes. The FEN majority practices were marked by their reformist perspective, their ritualism and their prudent defence of teachers' interests, and were in clear contradiction with a more ambitious minority of the union that advocated more intense modes of collective action.

AQ2

Keywords:

Introduction

Les enseignants jouissent en France d'une réputation de grévistes assidus, et composent souvent la majorité des fonctionnaires, voire des salariés, entrés dans l'action. Cette conflictualité récurrente s'accompagne d'une sursyndicalisation. Quel est le lien entre ces deux ordres de phénomène? Le syndicalisme se développe à partir du mouvement social, l'aide à se construire et à se rationaliser, mais ne l'invente pas *ex nihilo* et doit composer avec les représentations de l'action du milieu qu'il organise. Or, le syndicalisme enseignant ne peut déclencher aisément des grèves, car le corps a longtemps répugné à ce type de conflit social. Jacques et Mona Ozouf estiment que pour les instituteurs du début du XX^e siècle, “la grève est toujours plus que la grève: beaucoup plus qu'un arrêt de travail, elle est une rupture dans la représentation du métier.”¹ Dans l'entre-deux-guerres, pour la première fois, les enseignants français expérimentent l'usage de la grève, malgré leurs fortes préventions. En 1947 encore, la grève des instituteurs de la Seine reste un événement exceptionnel, ne s'inscrivant dans aucune tradition et ne bénéficiant d'aucune

AQ1

*Email: laurent.frajerman@free.fr

¹Jacques et Mona Ozouf, *La république des instituteurs* (Paris: Gallimard & Le Seuil, 1992), 255.

théorisation.² La tradition associative et présyndicale, réticente aux grèves, continue d'influencer les enseignants.³

Pourtant, l'usage du recours à la grève se modifie radicalement à la fin des années quarante et dans les années cinquante. La puissante Fédération de l'Education Nationale, qui réunit les syndicats majoritaires dans chaque profession enseignante, prend alors l'habitude de lancer presque tous les ans des grèves de 24 heures ou de 48 heures. Dans leur majorité, elles concernent l'ensemble de la fonction publique et sont préparées à froid par des phases intenses de diplomatie intersyndicale. Ce phénomène se développe après la scission entre la CGT et la CGT-FO et n'est donc pas contrarié par l'autonomie de la FEN. De cette époque date une autre représentation classique, résumée par Bertrand Geay: il "est presque traditionnel qu'une ou deux fois par an soit organisée une 'journée d'action', avec ou sans arrêt de travail et rassemblement départemental, régional ou national".⁴

La grève tend alors à exprimer l'unité constituée du corps enseignant par son caractère massif. La ritualisation en cours à partir de 1949 est un signe de l'instauration de pratiques grévistes, qui marquent durablement le syndicalisme enseignant. Il convient d'analyser la construction de ces pratiques, en suivant ses modalités et les conditions concrètes du passage à un usage normé et normalisé de la grève chez les enseignants. En effet, cette construction ne s'accomplit pas sans difficultés, ni sans polémiques internes, malgré l'image lisse léguée par la mémoire syndicale.⁵ Les pratiques grévistes peuvent donc servir de révélateur des dissensions entre courants, reconnus officiellement dans la FEN. Pour cela, ses archives constituent une source précieuse, grâce aux comptes-rendus des secrétaires de section envoyés au secrétaire général de la FEN à l'occasion de chaque initiative. Cette correspondance privée permet d'éclairer les représentations des syndicalistes enseignants sur leurs propres pratiques, y compris à propos d'aspects indicibles publiquement.

Construction et légitimation du phénomène gréviste en milieu enseignant

Les réticences envers la grève transparaissent dans une circulaire de la Haute-Vienne: "On ne fait pas grève par gaieté de cœur chez nous", car le "mouvement met en cause des enfants".⁶ Surtout les enseignants ne font pas perdre d'argent au gouvernement en arrêtant de travailler, au contraire. Ce problème est signalé par le secrétaire de la section du Cher: "Il nous paraît paradoxal de faire un mouvement qui se traduirait par l'octroi d'un cadeau de plusieurs millions à l'Etat... Dans un mouvement ouvrier, la grève porte un grave préjudice aux patrons; ici c'est le contraire".⁷ Dans les faits, la grève n'est utile que si elle produit un impact politique susceptible d'inquiéter le gouvernement.

Pourtant, à partir de 1949, des grèves sont lancées régulièrement par la FEN et ses syndicats nationaux. Ainsi, entre 1947 et 1957, le Syndicat National de l'Enseignement

²Robert Hirsch, "La grève des instituteurs et institutrices de la Seine de 1947," *Le mouvement social*, 212 (2005).

³Laurent Frajerman, "Syndicalisation et professionnalisation des associations professionnelles enseignantes entre 1918 et 1960," communication au colloque *Syndicats et associations en France: concurrence ou complémentarité?*, Paris, novembre 2004.

⁴Bertrand Geay, *Profession: instituteurs. Mémoire politique et action syndicale* (Paris: Seuil, 1999), 34.

⁵En témoignent les ouvrages de dirigeants syndicaux à la retraite, tels Henri Aigueperse et Robert Chéramy, *Un syndicat pas comme les autres: le SNI* (Paris: Martinsart, SUDEL, 1990) et Robert Chéramy, *FEN, 25 ans d'unité syndicale* (Paris: éd. de l'épi, 1974).

⁶Archives FEN, Centre des Archives du Monde du Travail, 2 BB 39, circulaire de la section départementale de la Haute-Vienne, 14 novembre 1957.

⁷Archives FEN, CAMT, 1 BB 13, lettre de Legay à Lavergne, 26 octobre 1951.

Secondaire (SNES) procède à une grève de 24 heures tous les deux ans en moyenne.⁸ Pour assurer leur succès, les militants syndicaux déploient une grande activité. Comme la grande majorité des enseignants se syndiquent, les efforts militants se concentrent sur la communication interne, dans l'objectif de convaincre les adhérents. Ils emploient dans ce but plusieurs types d'arguments. Ils considèrent d'abord que les enseignants syndiqués, dûment consultés, se doivent ensuite de suivre les consignes syndicales. La direction de la section FEN de la Haute-Vienne prévient ainsi les syndiqués:

A l'égard de nos camarades responsables syndicaux, la non réussite de la grève serait une trahison morale. Ils ont été élus démocratiquement par nous. Ils ont présenté nos revendications aux ministres avec notre accord.... Au moment où tous ces moyens ayant échoué, ils se retournent vers nous, ce serait une mauvaise action de les désavouer.

Outre ce registre de la discipline d'organisation, qui pousse à l'extrême les conséquences de la délégation de pouvoir aux appareils syndicaux, la circulaire invoque aussi "des raisons morales", le respect des promesses.⁹ L'argumentation éthique correspond profondément à l'enseignement spiritualiste délivré par les Ecoles Normales¹⁰ et vise à contrecarrer les effets de l'ancienne morale dominante parmi les enseignants, qui refusait toute interruption de leur mission éducatrice, particulièrement lorsque des enfants sont concernés. La combativité enseignante ne se nourrit donc pas d'un rejet global de la société, ce qui explique la modération globale des formes d'action.

Mais les réticences de certains enseignants demeurent. La direction de la section de la Somme du Syndicat National des Instituteurs (SNI) se désole en 1950: le taux de grévistes se situe seulement à 35%, soit la moitié de la moyenne nationale, une "reprise de l'éducation syndicale s'impose".¹¹ Toutefois, ce "fiasco" est compensé par une réussite en 1952, avec 95% de grévistes.¹² Petit à petit, l'activité syndicale permet l'habituation des personnels à ce mode d'expression. L'augmentation globale du nombre de grévistes dans les années cinquante constitue un signe de l'inscription de la grève dans les pratiques du milieu. Des difficultés subsistent, puisqu'en 1958, le conseil syndical de la Somme publie la liste des non-grévistes!¹³ Cependant, le bureau fédéral déconseille aux sections toute attitude trop autoritaire. Par exemple, en 1949, alors que le secrétaire de la section de l'Ain propose d'exclure les non-grévistes "qui ont tout fait pour torpiller le mouvement", Lavergne, le secrétaire général de la FEN, lui écrit: "je crois qu'il faut éviter toute polémique qui pourrait provoquer des démissions. Nous n'avons pas à féliciter les non-grévistes. Nous devons chercher à les convaincre, et à les amener à répondre à nos mots d'ordre."¹⁴

D'une manière générale, la FEN répugne à lancer des actions dont le retentissement n'est pas assuré et prend toutes les précautions pour cela: consultation des sections départementales du SNI, référendums pour les syndiqués dans le SNES. Dans l'esprit des dirigeants

⁸Alain Dalançon, *Histoire du SNES. Plus d'un siècle de mûrissement des années 1840 à 1966/67* (Paris: IRHSES, 2003), Tome 1, 227.

⁹Archives FEN, CAMT, 2 BB 39, circulaire de la section départementale de la Haute-Vienne, 14 novembre 1957. Plan de causerie pour la grève.

¹⁰Yvette Delsaut, *La place du maître. Une chronique des Ecoles Normales d'instituteurs* (Paris: L'Harmattan, 1992).

¹¹SNI, *Bulletin de la Section de la Somme* n° 22 (février 1950).

¹²SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 23 (avril 1950) et n° 33 (novembre 1952).

¹³Cela suscite de nombreuses protestations, notamment des personnes malades et absentes pour congé. SNI, *Bulletin de la Section de la Somme* n° 55 et 56 (mars et juin 1958).

¹⁴Archives FEN, CAMT, 1 BB 13, lettre d'Orlande et réponse, 2 et 9 décembre 1949.

syndicaux, il ne faut pas galvauder la puissance de la FEN et son emprise sur le milieu en organisant des initiatives qui peuvent échouer. Une circulaire fédérale réserve en 1952 l'organisation d'une réunion d'information départementale à une configuration dans laquelle les militants "seront assurés de grouper un nombre suffisant d'auditeurs", dans le souci d'"éviter que des réunions squelettiques ne fassent tort à l'action fédérale".¹⁵

La lecture des archives ne montre pas une direction syndicale contrainte à l'action par une base très mobilisée, mais au contraire une organisation qui déploie des efforts importants pour convaincre ses membres de la nécessité de la lutte. Une réflexion du secrétaire de la section du Pas-de-Calais à propos d'une réunion du cartel des fonctionnaires rappelle ces succès: "150 personnes. Cela ... paraîtra peut-être peu. Mais ici en province c'est un succès, étant donné le fait qu'il n'y a plus personne aux réunions."¹⁶

Les enseignants ne sont pas coutumiers des explosions de colère qui génèrent souvent la grève en milieu ouvrier.¹⁷ Les formes d'action diffèrent donc totalement. La durée de la grève n'excède généralement pas 24 heures, d'autant que la base s'essouffle rapidement et manifeste alors sa réticence. En 1957, si le secrétaire du syndicat national des professeurs d'Ecole Normale se félicite de la "grève parfaite" de son secteur, il tient à préciser: "la majorité me dit: 'n'y revenez pas'".¹⁸ Loin d'être un tremplin pour de nouvelles actions, les grèves de 24 heures représentent autant de paris qui épuisent l'énergie du milieu enseignant et de ses organisations.

La scission de la CGT en 1948 participe du développement des pratiques grévistes. En effet, après le choix de l'autonomie, la direction de la FEN éprouve le besoin de démontrer qu'elle conserve sa nature syndicale, et non amicaliste,¹⁹ ce qui explique son investissement simultané dans la diplomatie intersyndicale et dans des grèves. Les deux phénomènes sont liés, puisque les relations avec les autres fédérations de fonctionnaires s'établissent de manière privilégiée autour des questions revendicatives.²⁰ La préparation d'actions communes crée une émulation gréviste. L'appareil syndical enseignant tient d'autant plus au succès des mobilisations engagées que le poids de sa profession dans la fonction publique et son rôle de médiateur intersyndical entre la CGT et la CGT-FO lui permet de revendiquer un rôle prééminent à cette occasion. D'après les comptes-rendus des sections de la FEN, les dirigeants de la FEN et du SNI président la majorité des réunions publiques départementales tenues au cours des journées d'actions de fonctionnaires.²¹

Quand la grève est décidée, elle recueille normalement l'assentiment de la base qui la suit massivement. Le syndicalisme enseignant se montre fier de ses taux de grévistes, qui dépassent toujours largement les 50% et atteignent souvent les 80%. Les instituteurs enregistrent leurs succès les plus éclatants à propos de thèmes politiques au sens large, qui crédibilisent ce mode d'action d'usage si délicat chez les enseignants. Le meilleur exemple provient de la grève du 30 mai 1958, contre la prise de pouvoir par le général de Gaulle et de grèves laïques, comme celle du 9 novembre 1951 contre les lois Marie et Barangé, grèves

¹⁵Archives FEN, CAMT, 1 BB 8, circulaire n° 25 pour les SN et n° 24 pour les SD, 5 mai 1952.

¹⁶Archives FEN, CAMT, 1 BB 8, lettre d'Audegond à Lavergne, 7 juin 1952.

¹⁷René Mouriaux, *Les syndicats dans la société française* (Paris: FNSP, 1983).

¹⁸"Sur 25 Ecoles Normales qui m'ont répondu." Archives FEN, CAMT, 2 BB 39, lettre du 21 novembre 1957.

¹⁹Les amicales constituent des associations présyndicales, qui répugnent aux modalités d'action trop radicales. André Robert, *Le syndicalisme des enseignants* (Paris: Documentation Française/CNDP, 1995).

²⁰Jeanne Siwek-Pouydesseau, *Les Syndicats de fonctionnaires depuis 1948* (Paris: PUF, 1989).

²¹Archives FEN, CAMT, 2 BB 39, lettre des secrétaires du Calvados et de l'Ain, 20 et 21 novembre 1957.

pour lesquelles la finalité politique de l'action apparaît également.²² La meilleure mobilisation sur des thèmes politiques constitue une spécificité des enseignants français, qui s'explique par l'attachement à la culture républicaine-laïque. La laïcité constitue le cœur de l'identité de la FEN. L'instituteur ne vit pas ces grèves sur un mode partisan, mais citoyen, en hussard de la République, toujours prêt à la défendre.²³

Notons toutefois la surévaluation volontaire de certaines estimations fournies à la presse. Si nous ne pouvons discerner l'éventuel caractère systématique de cette pratique, les correspondances internes du syndicat la mentionnent régulièrement.²⁴ Trois motivations semblent constituer des explications opératoires. D'abord, la grève enseignante ne confronte pas l'employeur à une perte de chiffre d'affaires, son seul impact reste politique, et par conséquent les syndicats ont tout intérêt à majorer l'effet de leur action, ensuite, à l'extérieur du corps enseignant, gagner la bataille de l'opinion publique implique de l'impressionner. Mais l'enjeu est aussi interne, puisque les enseignants, disséminés sur l'ensemble du territoire, ne sont pas en capacité de mesurer l'importance de la grève. La direction syndicale peut donc en profiter pour leur imposer l'image d'une profession unie et exercer ainsi une pression sociale indirecte sur les non-grévistes.

Les formes concrètes de la grève enseignante

Rien n'est laissé au hasard dans la conduite de la grève, et des règles précises sont édictées, d'autant plus pour les professeurs, qui peuvent ne pas enseigner le jour de la grève. Le recensement des grévistes et ses conséquences financières constituent le point nodal de ces règlements. Une circulaire du SNI de 1955 précise que si les instituteurs "reçoivent une demande écrite ou verbale, ils ... répondront qu'ils ont avisé le secrétaire de la section syndicale et qu'il appartient au bureau de la section d'informer l'administration".²⁵ Cette procédure occulte donc les noms des grévistes, et empêche l'administration de procéder à des retenues sur salaire. L'objectif de la FEN ne consiste pourtant pas à rendre la grève gratuite, puisqu'en 1950, elle prévoit que les grévistes versent aux syndicats le montant de leurs salaires correspondant à la durée de la grève, et que ceux-ci "reverseront globalement les sommes ainsi recueillies à l'Education nationale, avec demande d'affectation particulière, aux constructions scolaires".²⁶ L'ambiguïté de la position de la FEN vis-à-vis du gouvernement ressort: elle entend prouver sa maîtrise du milieu à son détriment, en contrôlant l'information, mais cherche plus un partage du pouvoir qu'un affrontement frontal. L'argent des grévistes est versé, à condition de contrôler son usage. Toutefois, les syndicalistes paraissent divisés sur cette question. Paul Delanoue, membre du courant unitaire (principale minorité de la FEN, adepte d'un syndicalisme combatif et animée notamment par les enseignants communistes²⁷), assimile le non-paiement des jours de grève à une sanction:

²²Ces lois initient un début de financement public de l'enseignement privé. Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967* (Paris: A. Colin, 1977).

²³Paul Gerbod, *Les enseignants et la politique* (Paris: PUF, 1976).

²⁴Le secrétaire de la section des Alpes-Maritimes écrit: "le pourcentage total de 85% me paraît très raisonnable (j'ai fait état de 95% pour la presse)". Archives FEN, CAMT, 2 BB 39, lettre de Flamain, le 20 novembre 1957.

²⁵Archives FEN, CAMT, 1 BB 17, circulaire n°66 du SNI, 15 mars 1955.

²⁶Archives FEN, CAMT, 1 BB 13, décision des syndicats d'Administrateurs FEN, 3 mai 1950.

²⁷Laurent Frajeran, "L'interaction entre la Fédération de l'Education Nationale et sa principale minorité, le courant 'unitaire'," 1944-1959 (thèse de doctorat sous la direction de Jacques Girault, Université de Paris I, 2003).

Les membres de l'Education nationale ne sont pas des saboteurs. Ils rattraperont le temps perdu; les enseignants, en particulier, termineront leurs programmes annuels. Les sanctions financières pénaliseront donc le seul fait de grève. Elles sont donc une atteinte aux droits inscrits dans la Constitution. Elles s'insèrent dans toutes les manœuvres qui ont eu pour but de briser la grève.²⁸

Dans cet esprit, les enseignants seraient plutôt assimilés à des cadres, payés à la mission dans l'impossibilité de rémunérer des tâches déterminées quotidiennement. Nous ne connaissons pas le succès des mesures adoptées, ni les incidences financières concrètes sur les grévistes. Le dispositif national recèle probablement des failles locales, ce qui aboutirait à de fortes différences de traitement selon l'attitude de l'administration intermédiaire et selon la puissance syndicale. Or la FEN a pour particularité de regrouper des syndicats concernant l'intégralité de la chaîne hiérarchique, ce qui lui confère une force redoutable à l'encontre de l'administration centrale. A condition toutefois que l'aspect syndical prime sur les contradictions d'intérêt entre les professions représentées dans la FEN et sur les réticences envers les grèves exprimées par des syndicats d'administrateurs restés très proches du modèle associatif.²⁹ Cette crainte motive quelques courriers de la FEN, par exemple à son syndicat des inspecteurs primaires:

Je vous demande avec insistance de bien vouloir vous employer à ce que vos camarades ne prennent pas de décision contraire au mot d'ordre de grève lancé par nos camarades professeurs, et repris par la FEN. Il importe, en effet, que votre syndicat ne paralyse pas une action qui sert l'ensemble des enseignants.³⁰

Ce pouvoir de nuisance dicte la conduite de la direction de la FEN, très pragmatique, envers le Syndicat des Inspecteurs Primaires quand il se heurte à l'interdiction administrative de la grève: "la FEN fait preuve de compréhension à notre égard. En contrepartie, l'engagement a été pris que les inspecteurs primaires ne feraient rien pour gêner les mouvements déclenchés".³¹ Plutôt que d'exiger la participation concrète à la grève de professions numériquement négligeables, mais fortes de leur position d'administration intermédiaire, la FEN cherche prioritairement à obtenir leur complicité. Certains syndicats incitent même à déroger aux obligations professionnelles en diffusant des consignes de rétention d'informations: en 1953, le syndicat des économes d'Ecole Normale leur demande de refuser de communiquer les listes de grévistes. Cependant la FEN recherche moins l'épreuve de force qu'une victoire symbolique, elle indique confidentiellement aux chefs d'établissements qu'en cas de mise en demeure de l'administration, ils devront certes "gagner du temps, mais les grévistes sauront prendre leurs responsabilités".³²

Faut-il garder ou non les élèves dans les locaux scolaires? Les dirigeants fédéraux penchent pour une réponse positive, soucieux d'obtenir le soutien des parents d'élèves. Ainsi en 1955, ils insistent pour que les agents des lycées assurent leur service, "sinon le succès du mouvement risque d'être fort compromis au regard de l'opinion publique".³³ La

²⁸EL n° 11 (18 décembre 1947).

²⁹Laurent Frajerman, "Syndicalisation et professionnalisation des associations professionnelles enseignantes," op. cit.

³⁰Archives FEN, CAMT, 1 BB 9, lettre de Lavergne à Adam, secrétaire du SNIP, 4, octobre 1951.

³¹*Bulletin du SNIP*, devenu SNIDEN, n° 28 (octobre-novembre-décembre 1951), cité par Jean Ferrier, *Les inspecteurs des écoles primaires, 1835-1995*, préface d'Antoine Prost (Paris: L'Harmattan, 1997), 105.

³²Archives FEN, CAMT, 1 BB 14, circulaire du syndicat national des économes d'Ecole Normale et circulaire confidentielle FEN, 26 et 30 octobre 1953.

³³Archives FEN, CAMT, 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 14 mars 1955.

question de la participation des agents, des responsables administratifs, provoque donc quelques contradictions, dues notamment aux conflits entre catégories enseignantes. Par exemple, dans un collège du Cantal, les certifiés refusent de garder les élèves à la place des surveillants, qui ne devaient assurer aucun service selon les directives syndicales.³⁴ Si des dispositions sont prévues pour les élèves internes et pour garder ceux qui se présentent, une circulaire fédérale de 1953 incite les syndiqués à faire une “propagande ... pour qu’il y ait le moins possible d’élèves présents dans l’établissement” le jour dit.³⁵ *A contrario*, une circulaire locale ultérieure prévoit qu’“aucun service annexe de l’école (cantine, étude, garderie) ne sera assuré”.³⁶ Globalement, l’impératif de conquête de l’opinion publique dicte les choix fédéraux, puisque la grève enseignante ne suffit pas à établir le rapport de force avec le gouvernement. Les instructions de la grève de 1957 révèlent le degré de prise en compte de cet impératif: l’établissement reste ouvert avec un “service de sécurité”.³⁷ Le comité de grève s’occupe de ce système de gardiennage, avec “d’autres que ceux qui assurent normalement le service”, pour marquer la différence avec un jour normal. On recommande aussi aux sections départementales d’organiser une conférence de presse et une “prise de contact avec les associations de parents d’élèves”, dont certaines sont proches de la FEN.³⁸ Une lettre aux parents doit être portée par les élèves “sous enveloppe cachetée”. De nombreuses initiatives sont associées au déroulement de la grève (délégation aux préfetures, envoi de motions aux journaux).

Les dirigeants syndicaux posent des conditions au lancement d’une grève. Sa brièveté nécessite qu’elle soit organisée dans une période propice, laissant peu de place à la spontanéité de la base. Sa durée peut donc être programmée longtemps à l’avance. Le secrétaire général de la FEN, Lauré, écrit en 1957 son hostilité “aux gestes gratuits” qui “risquent de compromettre” leur objectif: “on ne lance pas une grève revendicative quand il n’y a pas d’interlocuteur valable, et plus précisément dans la Fonction Publique, en cas de vacance du pouvoir”.³⁹ En effet, la grève n’est pas considérée par la direction de la FEN comme une fin en soi, mais comme une étape importante dans un processus de négociation avec le gouvernement, avec lequel elle gère l’éducation nationale.⁴⁰ Elle vise principalement à établir une pression suffisante pour conforter les dirigeants syndicaux dans leurs discussions avec le pouvoir. L’action de la FEN se place donc dans un cadre institutionnel, dépendant du calendrier politique. Les rares fois où elle déroge à cette règle, les dirigeants locaux s’insurgent.⁴¹ La date choisie par les fédérations de fonctionnaires se situe en général, soit en mai-juin, au moment de la préparation du budget, soit en octobre-décembre, lors de sa discussion parlementaire.⁴²

Le ministère entreprend d’obtenir l’engagement de la FEN de ne pas recourir à la grève, dans le cadre d’une négociation contractuelle. Or les places et rôles de chaque partenaire sont nettement définis. Ruff, dirigeant parisien de la FEN, écrit que les syndicats

³⁴Archives FEN, CAMT, 2 BB 39, lettre de Roth, 28 novembre 1957.

³⁵Archives FEN, CAMT, 1 BB 14, circulaire FEN, S. N. n° 64, S.D. n° 63, 26 octobre 1953.

³⁶Archives FEN, CAMT, 2 BB 39, circulaire de la section départementale de la Haute-Vienne, 14 novembre 1957.

³⁷Archives FEN, CAMT, 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du mardi 14 mai 1957.

³⁸La Fédération des Conseils de Parents d’Elèves a été créée par le SNI, dans un but laïque. Michel Vernus, “*Parents d’élèves en marche*”: quarante années d’histoire de la FCPE, 1947–1987, préface d’Antoine Prost (Romorantin-Lanthenay: Martinsart, 1987).

³⁹Editorial. EP n° 1 (octobre 1957).

⁴⁰Véronique Aubert, Alain Bergounioux, J.P. Martin et René Mouriaux, *La forteresse enseignante, la Fédération de l’Éducation Nationale* (Paris: Fayard, 1985).

⁴¹Archives FEN, CAMT, 1 BB 8, lettre de Dunand, secrétaire du SNI à Lavergne, 3 juin 1951.

⁴²Robert Chéramy, *FEN, 25 ans d’unité syndicale*, op. cit., 71.

revendiquent “un contrôle, sans engagement de leur part”.⁴³ En 1959, le ministre accepte d’améliorer le système des vacances, en retardant la rentrée. Mais il exige en contrepartie la promesse de ne pas faire grève, suscitant les fortes réserves des délégations syndicales.⁴⁴ Cependant, l’interconnaissance des deux partenaires est poussée, le ministère connaît implicitement l’attitude de la FEN. Quand la direction fédérale est relativement satisfaite, elle ne change pas d’avis et défend le compromis devant les syndiqués. La FEN refuse simplement d’officialiser ce système. En témoigne une lettre de Lauré au directeur de cabinet du ministre de la Fonction publique: le secrétaire général de la FEN se déclare “navré” parce que le syndicat des agents FEN lance une grève, et explique que le secrétaire de ce syndicat, “est conscient” des efforts déployés par le directeur, mais qu’il est “pressé” par ses “troupes”.⁴⁵

De fait, la conception de la FEN est contradictoire avec les contraintes inhérentes à la dynamique propre d’une grève: programmer l’action et refuser d’envisager son extension risque de briser le climat nécessaire au développement d’une grève plus dure.

Les pratiques grévistes en gestation comme révélateurs des contestations internes

Les pratiques grévistes de la FEN suscitent des contestations internes. Les premières se situent sur le terrain de la compétition entre identités professionnelles. Les grèves spécifiques au second degré avivent les contradictions avec l’enseignement primaire et divisent le milieu et la FEN, telle la grève du Comité d’Action Universitaire de 1951–1952, animée par les professeurs du SNES et combattue par les instituteurs du SNI.⁴⁶

Sur le plan des tendances, les dirigeants de la FEN et du SNI théorisent le refus de la grève illimitée.⁴⁷ La grève des instituteurs parisiens de 1947 reste leur seule expérience en la matière, et elle avait suscité l’opposition ferme de la direction nationale du SNI. Les syndicalistes enseignants l’ont vécu sur le mode de l’anomalie et de l’échec et n’utilisent pas son exemple dans leurs débats sur les modalités d’action. Des débats vifs opposent la majorité au courant unitaire et à l’Ecole Emancipée, car la grève constitue un moment fort de l’action syndicale, qui cristallise les différences de conception. Les minorités prônent des mouvements plus durs et réclament le lancement de grèves. La FEN envisage régulièrement d’engager des grèves avant de se rétracter, ce qui provoque des polémiques. Une campagne de grèves tournantes est ainsi prévue en 1958, elle n’est effectuée qu’en 1961 et est interrompue rapidement à la suite de premières mesures gouvernementales.⁴⁸ Pour les unitaires:

En arrêtant avant sa phase décisive une action capitale pour la défense de l’école publique, dont les premiers mouvements, la préparation même, avaient montré qu’elle serait conduite dans l’enthousiasme et jusqu’au succès par l’immense majorité des enseignants ... nos dirigeants ont pris la lourde responsabilité de désorienter, de démobiliser nos adhérents, d’affaiblir la confiance dans la FEN.⁴⁹

⁴³ Archives FEN, CAMT, 3 BB 161, réunion du 11 mai 1963 du groupe de travail n° 1 de Pour Un Mouvement Syndical Uni et Démocratique.

⁴⁴ Archives FEN, CAMT, 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 8 juin 1959.

⁴⁵ Archives FEN, CAMT, 3 BB 77, lettre de Lauré à Chambon, 19 février 1957.

⁴⁶ Guy Brucy, *Histoire de la FEN*, préface d’Antoine Prost (Paris: Belin, 2003), 174–7.

⁴⁷ Archives FEN, CAMT, 1 BB 93, Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires, réponse de Lavergne à Chauvelot du 7 novembre 1951.

⁴⁸ Robert Chéramy, *FEN, 25 ans d’unité syndicale*, op. cit., 73.

⁴⁹ Motion de congrès. EP n° 1 (octobre 1961).

Lauré, le secrétaire général, réplique vertement: "Cette fois encore, ils se sont manifestés aussitôt par un jugement sans nuance qui dénie tout caractère positif à ce que nous avons obtenu; et ils osent affirmer que l'action continuée eut imposé, à coup sûr, la réussite du plan revendicatif fédéral dont ils avaient, par ailleurs, déjà dénoncé l'insuffisance pour mieux nous accabler si nous l'avions réalisé."⁵⁰

Les unitaires cèdent quelquefois à la tentation de l'action autonome, hors des consignes de la FEN. En 1951, ils organisent dans les Landes des réunions séparées pour inciter les enseignants à mener l'action. Cependant, le responsable départemental de la FEN note que leur influence "est à peu près nulle à ce jour".⁵¹ Les seuls succès enregistrés se situent dans les écoles normales, l'un de leurs bastions. Vingt écoles normales auraient participé en 1952 à une grève de 24 heures à leur appel, malgré l'hostilité du SNI.⁵² En 1956 encore, la section unitaire des Bouches-du-Rhône soutient une grève des normaliens d'Aix, lesquels encourent des sanctions (blâmes, report du concours pour les empêcher de partir en stage...).⁵³ Remarquons que ces actions s'inscrivent dans une tradition spécifique de révolte des normaliens contre la rigueur de l'internat, révoltes entretenues par la mouvance unitaire depuis les années 1920.⁵⁴

Cependant, le plus souvent, les critiques restent feutrées et témoignent du souci d'imputer à l'apathie majoritaire la responsabilité des échecs. En avril 1954, Etienne Camy-Peyret, secrétaire de la section FEN de la Moselle, explique que le bureau local "a regretté le manque de hardiesse de la circulaire nationale de la FEN; néanmoins, il n'a pas voulu donner un ordre de grève en franc-tireur". Souhaitant "des mots d'ordre plus fermes de la FEN et du SNI sur le plan national", il estime que "le mouvement aurait dû être plus ample dans sa durée: 48 heures par exemple, pour marquer la progression vis-à-vis du 9 novembre et [la] volonté d'obtenir satisfaction".⁵⁵ Ce harcèlement obtient des résultats, la majorité doit intégrer ce paramètre dans sa réflexion et dans ses décisions d'action.

En règle générale, dans les correspondances internes de la FEN, la seule tonalité divergente provient de quelques secrétaires de section minoritaires soucieux de marquer leur différence, en critiquant la supposée modération majoritaire. Le secrétaire majoritaire de la section du Nord évoque une situation coutumière, à propos de l'action du 2 mai 1951: "Suivie par la presque totalité du personnel. Elle a été critiquée par la minorité [unitaire], est jugée suffisante par les autres. Une action de plus grande envergure me paraît difficile pour le moment."⁵⁶ Les unitaires se heurtent donc aux réticences du milieu dans leurs tentatives d'incriminer l'inaction des majoritaires. Bay, secrétaire général du SNES, utilise ce fait: "Toutes les fois que l'éventualité d'une grève a pu être envisagée et que les circonstances nous ont permis de le faire, nous avons consulté nos camarades et nous nous sommes conformés à la volonté qu'ils avaient démocratiquement exprimée."⁵⁷ A titre exceptionnel, un unitaire peut récuser cette démocratie directe, tel Brasseul, du SNES, qui "estime qu'une grève peut réussir avec une minorité active".⁵⁸ Cela implique une rupture

⁵⁰ Editorial. EP n° 6 (avril 1961).

⁵¹ Archives FEN, CAMT, 1 BB 8, lettre du secrétaire des Landes à Lavergne, 18 avril 1951.

⁵² *Courrier des Normaliens FEN-CGT*, 1952.

⁵³ Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 42 J 133/136, documents sur la grève des normaliens d'Aix, 16 mai 1956.

⁵⁴ Laurent Frajerman, "L'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement et son activité en France, 1919-1932" (Maîtrise d'histoire sous la direction de F. Mayeur, Université de Paris IV, 1992).

⁵⁵ Archives FEN, CAMT, 1 BB 15, lettres à Lavergne, du 4 et 30 avril 1954.

⁵⁶ Archives FEN, CAMT, 1 BB 8, lettre à Lavergne, 1 juin 1955.

⁵⁷ Rapport d'activité. US n° 58 (15 février 1950).

⁵⁸ BN du SNES du 15 juin 1949. US n° 54 (10 octobre 1949).

importante avec la conception majoritaire: les unitaires exigent que la direction de la FEN fasse preuve de volontarisme, espérant entraîner le personnel dans des actions plus dures qu'imaginées au préalable, grâce à la dynamique créée par le mouvement. Ils anticipent ainsi sur l'état d'esprit du personnel et tentent de l'entraîner dans des actions radicales et variées (grèves plus longues, appel à l'opinion publique par des campagnes de sensibilisation...). Ce faisant, ils acceptent de courir le risque de ne pas être suivis par la base.

Cependant, les minoritaires se divisent eux-mêmes sur la portée concrète du durcissement exigé. L'ardeur des unitaires s'arrête à l'idée de grève générale reconductible qu'ils combattent par pragmatisme, au contraire des syndicalistes-révolutionnaires de l'EE. Les unitaires prônent simplement une durée plus grande des mouvements. Certains militants, en situation de responsabilité, se révèlent encore moins enthousiastes au sujet de ce moyen d'action, tels les dirigeants du Syndicat National des Bibliothèques.⁵⁹ La crainte d'un recul de la syndicalisation explique le refus des actions dures.⁶⁰

Souvent, l'oscillation des unitaires entre pragmatisme et fermeté se repère dans les mêmes textes. Il n'existe donc pas de coupure absolue du courant unitaire avec les pratiques grévistes de la majorité de la FEN, ce qui reflète les contraintes structurelles auxquelles les directions syndicales se voient toutes soumises. Mais toutes les tendances de la FEN s'accordent sur un constat: les grèves limitées s'avèrent peu concluantes, ce qui les conduit à s'interroger sur des solutions alternatives.

Quels substituts à la grève classique?

La question du recours à d'autres formes d'action se pose fortement dès les années cinquante, reflet du rapport particulier à l'Etat employeur. Surrel, le secrétaire général du Syndicat national de l'éducation physique, résume le dilemme fédéral: "les professeurs d'EPS, bien qu'ayant suivi le mot d'ordre de grève avec discipline, estiment qu'un tel mouvement n'est pas efficace. Ils envisageraient de préférence une grève des examens."⁶¹ Ce procédé consiste soit à refuser de participer aux examens (baccalauréat, certificat d'études, entrée en sixième...), soit à ne pas communiquer les notes à l'administration. Il s'apparente aux grèves du zèle et est fréquemment envisagé. L'action apparaît moins coûteuse et semble disposer d'un impact supérieur, puisque tout le système scolaire repose sur les examens. Elle a aussi pour avantage de se limiter au champ d'action enseignant, dispensant la FEN de la recherche d'alliés syndicaux dans le reste de la fonction publique. Les modalités concrètes posent pourtant problème, en raison du souci de l'intérêt des élèves, pénalisés par cette grève. En 1954, le SNI ne veut pas "arrêter les examens du Certificat d'Etudes Primaires".⁶² Le huis clos du bureau fédéral cache en 1957 l'affrontement entre le secrétaire général du SNI, Forestier, qui critique la grève des examens parce qu'elle "touche trop les élèves", et Dhombres, secrétaire général du SNES, qui réplique que "l'argument des élèves rend la grève plus efficace".⁶³ Notons que les concours de recrutement d'enseignants sont toujours exemptés...

Les unitaires cherchent aussi des parades à la faible efficacité des grèves de 24 heures. Outre le recours à la grève des examens, ils tentent d'élargir le registre des actions de la

⁵⁹Olivier Cocheril, "Le Syndicat national des bibliothèques de la FEN de 1956 à 1972" (Maîtrise d'histoire sous la direction de J. Girault et A. Prost, Université de Paris I, 1990), 86.

⁶⁰Yann Maury, "Contribution à une morphogenèse du syndicalisme enseignant. Le SNES et ses tendances (1966-1979)" (thèse sous la direction de M Chevalier, Université de Reims, 1979), 173.

⁶¹Archives FEN, CAMT, 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 5 avril 1954.

⁶²Archives FEN, CAMT, 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 26 avril et du 31 mai 1954.

⁶³Archives FEN, CAMT, 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 6 mai 1957.

FEN. André Drubay élabore “une stratégie à plusieurs étapes avec des formes différentes, en associant d’autres forces que les forces syndicales, et en particulier les parents d’élèves et l’opinion publique”.⁶⁴ En effet, cette dernière joue un rôle important dans ces grèves: les enseignants français étant fonctionnaires d’Etat, l’impact du mouvement dépend d’une médiation politique,⁶⁵ qui explique leur volonté de ne pas se brouiller avec les électeurs, et les parents d’élèves en premier lieu. Or, les parents d’élèves se montrent très sourcilieux dans la défense des examens, sésame indispensable pour la carrière de leurs enfants. L’appel à l’opinion publique s’avère donc contradictoire avec l’emploi déterminé de la grève d’examens, et transforme les discussions avec le gouvernement en théâtre d’ombres, puisqu’aucun partenaire n’accepte d’endosser la responsabilité de l’interruption des examens. 5 10

S’étalant sur de longues périodes, les grèves d’examen s’apparentent à une course d’endurance, très différente du sprint des grèves courtes. Elles permettent donc d’occuper le terrain. Cette caractéristique offre l’opportunité de négociations et remplit les colonnes des bulletins syndicaux, contribuant à créer un sentiment d’agitation permanent. Quelquefois, les enseignants acceptent d’organiser les épreuves écrites, la grève étant limitée à la correction. L’examen des bourses de 1952 est reporté dans de nombreux départements, mais l’administration fait appel aux professeurs non syndiqués ou membres de syndicats minoritaires.⁶⁶ L’essentiel semble se situer dans l’effet d’annonce. Bay, secrétaire général du SNES, explique qu’il va organiser un referendum interne sur la question: cette “consultation, annoncée dans la presse, peut peser sur les décisions du gouvernement”.⁶⁷ Georges Lauré estime encore en 1958 qu’il “faut laisser supposer qu’une action est possible”.⁶⁸ On peut douter de la crédibilité de telles menaces, quand la seule grève d’examen tentée avec ambition, en 1965, aboutit à un échec du SNES et du Syndicat National de l’Enseignement Technique.⁶⁹ Les grèves d’examen n’ont donc jamais réellement prouvé leur efficacité, elles constituent surtout un mythe révélateur de la frustration ressentie par les militants syndicaux enseignants devant l’impossibilité de réaliser des grèves aussi radicales que celles du mouvement ouvrier. 15 20 25

Conclusion 30

A partir de 1949, la FEN se doit donc d’organiser chaque année une action marquante, quel que soit le contexte. Les enseignants s’ancrent ainsi dans le paysage gréviste français et acquièrent leur label de mouvement social puissant et combatif. Les grèves enseignantes revêtent des formes diversifiées. Quatre types permettent d’appréhender les contours des pratiques grévistes. Les deux premiers incluent les actions enseignantes dans l’ensemble plus vaste des fonctionnaires d’Etat. 35

⁶⁴Entretien de l’auteur avec André Drubay.

⁶⁵Sur les effets politiques du statut des enseignants en Europe: Laurent Frajerman, André Robert, Michel Lemosse, Jeffrey Tyssens et Dieter Wunder, “Les syndicalismes enseignants devant l’évolution des systèmes éducatifs et des identités professionnelles. Allemagne de l’Ouest, Angleterre, Belgique, France,” dans *L’apogée des syndicalismes en Europe occidentale. 1960–1985*, dir. Patrick Pasture, Michel Pigenet et Jean-Louis Robert (Paris: Publications de la Sorbonne, 2005), 51–80. 40

⁶⁶Tel que le Syndicat général de l’Education nationale – CFTC, archives FEN, CAMT, 1 BB 13, lettre de la secrétaire de la section des Vosges, 24 janvier 1952 et lettre du secrétaire de la section d’Indre-et-Loire, 15 février 1952. 45

⁶⁷Archives FEN, CAMT, 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 5 avril et du 31 mai 1954.

⁶⁸Archives FEN, CAMT, 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du lundi 17 février 1958.

⁶⁹Jacques Girault, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale dans la société française (fin XIX^e–XX^e siècle)* (Paris: Publications de la Sorbonne, 1996), 171.

D'abord, la journée d'action de la fonction publique se décline dans les départements en grèves courtes (quelquefois une demi-heure), en réunions d'information tenues dans le chef-lieu ou la ville la plus importante, en motions communiquées aux journaux et en audiences à la préfecture. Certaines années, les syndicats convoquent plusieurs journées d'action, ce qui explique leur succès inégal, variant en fonction de la qualité globale de la mobilisation, notamment parmi les autres fonctionnaires.

Les grèves de fonctionnaires constituent le second type. Généralement bien suivies, ces grèves sont préparées attentivement, avec la consultation des syndiqués sous des formes diverses (référendum, questionnaire aux sections). Cependant, la mémoire syndicale tend à gommer la fréquence des demi-succès de mobilisation.

Les deux derniers types relèvent exclusivement du milieu enseignant. La grève d'examens permet une mobilisation de longue durée, mais s'avère aussi victime de phénomènes d'essoufflement, provoqués par le refus implicite de poursuivre l'action jusqu'à son but ultime. Enfin, signalons la grève politique au sens large, qui inclut les grèves laïques. Elle figure en tête du palmarès gréviste, en particulier chez les instituteurs. Cette divergence avec la grève ouvrière s'explique d'une part par le statut de fonctionnaire, qui implique d'autres modes d'action sur l'employeur particulier qu'est l'Etat en régime démocratique, et d'autre part par la prégnance de la tradition républicaine-laïque.

Pour les syndicalistes enseignants, la grève associe arrêt de travail et manifestation d'unité du corps, elle constitue une occasion de renforcer les liens. Naturellement, la dispersion spatiale des enseignants facilite une autre pratique, moins apparente: la grève individualiste, dans laquelle l'enseignant se contente de rester chez lui, pratique d'autant plus combattue par la FEN que les grèves contribuent à souder le corps enseignant.

Les pratiques revendicatives de la FEN se signalent donc par leur réformisme, leur ritualisme, la gestion prudente des intérêts des enseignants. Elles ne peuvent se comprendre sans appréhender la complicité entretenue avec l'administration. La direction de la FEN consacre plus de temps à discuter de la nécessité et des modalités de l'action qu'à la réaliser, notamment lorsqu'elle conclut que les conditions ne sont pas réunies.... Cette stratégie majoritaire heurte les convictions plus combatives des minoritaires de la FEN, qui l'incitent à s'engager dans des actions plus ambitieuses. Puisqu'aucune tendance ne prône le refus des grèves, les affrontements internes ne portent pas sur la nécessité de diminuer leur nombre et donc sur les difficultés rencontrées par l'ensemble des syndicalistes à mobiliser, qui se trouvent occultées dans le débat. Les controverses de tendance constituent donc un prisme déformant de l'état d'esprit des enseignants. On décèle mieux ce dernier dans les discussions confidentielles entre responsables majoritaires, seuls à exercer le pouvoir syndical au plan national dans cette période.

Sur le moyen terme, malgré de nombreux obstacles, la FEN a, par une action patiente et résolue, éduqué le milieu enseignant à des formes d'action syndicale, tout en veillant à ne pas briser le consensus des professions concernées, en évitant les mouvements durs et en réfléchissant à des moyens d'action alternatifs.

Notes on contributor

Laurent Frajerman teaches history at the "Lycée Apollinaire" of Thiais and is member of the « Centre d'Histoire Sociale du XXe Siècle » of the university of Paris I Panthéon-Sorbonne (France).